



NEWS DE L' UPCCF

LA LETTRE DE L'UNION PROFESSIONNELLE DES CONSEILLERS CONJUGAUX ET FAMILIAUX

Novembre 2016 / Numéro 1

CHERS MEMBRES DE L'UPCCF

C'est au nom du nouveau Conseil d'Administration de l'Union Professionnelle des Conseillers Conjugaux et Familiaux que nous vous écrivons et initiions ainsi une communication que nous souhaitons régulière.



S'INFORMER, SE FORMER, AGIR

Faire réseau, continuer à se former, se tenir au courant des actions, entre autres, le recours contre la loi De Block qui transforme les métiers de l'écoute dans le secteur de la santé mentale, tels sont nos objectifs dans les mois à venir.

FACE À LA LOI DE BLOCK

Que savez-vous de la loi De Block? Mise en application le 1^{er} septembre 2016 - sans consultation avec les professionnels de la santé mentale - cette loi établit que seuls les médecins, orthophonistes et psychologues sont qualifiés pour le travail de psychothérapie. Ignorant la complexité humaine, la loi stipule notamment qu'après cinq séances le patient sera, soit guéri, soit envoyé vers des spécialistes dit de deuxième ligne, faisant fi de la notion de transfert dans le travail d'écoute.

Comme praticiens de la parole formés à une éthique de l'écoute rogérienne, systémique et/ou analytique, d'autres éléments nous interpellent. Prioritairement, la notion d'outil de mesure dite scientifique « *Evidence-Based Médecine* » qui ne prend pas en compte le processus d'élaboration (long dans certaines situations). Que mesurera-t-on? La force de l'inconscient ne se laisse pas mesurer si facilement, nous le savons !

La loi De Block détruit les accords de 2014 qui auraient dû être mis en application en 2016. Ces accords représentaient le fruit de dix années de concertation entre des professionnels du secteur de la santé mentale et ministres précédents, dont la Ministre Laurette Onkelinx.



LES ACTIONS EN COURS DES PROFESSIONNELS DE L'ÉCOUTE

Un recours en suspension a été introduit à l'initiative d'Alter-Psy par M^e Letellier. D'autre part, un recours en anti-constitutionnalité a été déposé par M^e Uyttendaele au nom des professionnels de l'écoute du secteur de la santé mentale. Deux autres avocats ont également été saisis : M^e Patricia Minsier et M^e Tulkens.

Vous trouverez sur le site de [l'UPCCF](#) les liens vous permettant de vous tenir au courant pas à pas des démarches entreprises. Nous vous invitons à rejoindre le collectif **COPEL** « Collectif des Praticiens de la Parole ». Ce *collectif citoyen*, qui regroupe plus de 140 psychothérapeutes francophones et néerlandophones, a décidé d'introduire un recours en annulation et en suspension auprès de la Cour Institutionnelle. Inscrivez-vous, vous êtes concernés. Pour plus d'informations ou recours, cliquez sur ce [lien](#).

MEMBRES DU CA:

Lemaire Françoise,
Présidente

Ohayon Geneviève,
Vice-présidente

Léonardi Lidia,
Trésorière

Villain Valérie,
Secrétaire

Burquel Léo,
Administrateur

Gosseye Christine,
Administrateur

Vangeyte Zoé,
Administrateur

DES ATELIERS D'INTERVISION

Nous mettons en place un réseau de groupes d'intervision. Il s'agira de se retrouver par région en vue de réfléchir et de présenter des cas cliniques selon une fréquence de tous les deux mois environ. Ceci nous permettra de travailler ensemble et de mieux nous connaître.

Pour ce faire, nous allons former des modérateurs d'intervision qui seront chargés de veiller au cadre et à la dynamique de groupe. Le non-jugement, la confidentialité, le parler en « je », l'éthique du CCF seront les maîtres-mots dans un souci de professionnalisme.

Comment s'inscrire ?

Les ateliers démarreront en 2017. [Cliquez sur ce lien pour signifier votre intérêt auprès de l'UPCCF](#), soit pour rejoindre un groupe local d'intervision, soit pour vous former comme modérateur d'intervision.

Participation demandée :

5,00 EUR/séance aux membres de l'UPCCF et 15,00 EUR/séance pour les non-membres.

Parlez-en autour de vous. Inscrivez vos amis CCF pour Noël !



DES RENCONTRES AVEC DES PROFESSIONNELS

Dans le cadre de la formation professionnelle, nous démarrons un cycle de conférences avec des professionnels aguerris sur des thèmes qui nous intéressent directement.

Le **jeudi 26 janvier 2017 à 20h**, la première conférence se tiendra dans les locaux de l'UCL à **Louvain-la-Neuve** en partenariat avec le CPF. Nous avons invité un spécialiste du trauma, **Didier Robin**, psychologue clinicien, psychanalyste et thérapeute familial, responsable de la clinique du trauma à l'UCL.

VENEZ NOMBREUSES ET NOMBREUX AUX ACTIVITÉS, PARLEZ-EN À VOS COLLÈGUES !

Nous contacter :

UPCCF, 29 rue de la Tour, 5170 Profondeville. Mail : upccf@gmail.com

Site internet : www.upccf.be

Nous avons besoin de faire vivre le réseau des CCF pour développer notre visibilité en Belgique et continuer à nous former.